

Décision

Générale

colonial

Décision n° 471 rapportant l'article de la décision n° 458 du 1er juillet 1941, accordant les indemnités de nomadisation et d'absence temporaire au caporal Simone, de la compagnie des télégraphistes coloniaux.

n° 471

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date de publication
5 juillet 1942

Date du numéro
31 juillet 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 458 du 1er juillet 1941

Vu le décret du 29 décembre 190:, sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des colonies : Vu la transmission n° 338 du chef du Service des finances en date du 3 juillet 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est et demeure rapporte l'article 3 de la décision n° 158 du 1er juillet 1941 accordant les indemnités de nomadisation et d'absence temporaire au caporal Simone, de la compagnie des télégraphistes coloniaux. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur : Le Secrétaire général champ de l'expédition des affaires courantes et urgentes. **POUVREAU.**